

<b>CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE</b>		
AVIS n°2018-05		
Date : 09/04/2018	<b>Dérogation espèces protégées – Construction d'une installation de stockage de déchets inertes à Bambo Est</b>	Vote : absence de quorum

Saisi pour avis le 19 février 2018 par les services instructeurs de la DEAL Mayotte, le CSPN n'a pu obtenir de consensus à la majorité de ses membres dans le délai de saisine qui lui est imparti concernant la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées relative au projet de construction d'une installation de stockage de déchets inertes à Bambo Est (ISDI Bambo Est).

En conséquence, l'avis du CSPN est réputé favorable.

**Avis n°2018-05 :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable au projet.

**Le Président du CSPN**

CHAMSSIDINE Houlam

